

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°15 arrêté de promulgation du 17 novembre 1956

n°15

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

12 novembre 1936

Numéro JO

n° 480 du 30/11/1936

Date du numéro

30 novembre 1936

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1 octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 16 octobre 1936 relatif au statut du personnel des douanes dans les colonies autres que l'Inde et l'Indochine françaises inséré au Journal officiel de la République française du 22 octobre 1936;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances le décret du 16 octobre 1936 susvisé, relatif «au statut du personnel des douanes dans les colonies autres que l'Inde et l'Indochine françaises. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

À
ANNET